



## CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS : APPEL AUX BENEVOLES

### Petit rappel :

La divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés est interdite (art.L. 211-19-1 du Code rural et de la pêche maritime-CRPM).



### IDENTIFICATION :

Il est **OBLIGATOIRE** d'identifier son animal de compagnie : pour les chats l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Cette obligation est également valable pour tous les spécimens nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012.



### NOTRE VOLONTE :

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. C'est pourquoi la Fondation 30 Millions d'Amis soutient 250 associations de protection des « chats libres » et a signé 1900 conventions avec des communes pour stériliser les chats errants et leur éviter l'euthanasie.



La Commune de Murs-et-Gélignieux avec l'aide de l'association des « Chats errants du Bugey Sud » a pour volonté de limiter cette prolifération de chats.

C'est pourquoi nous avons besoin de bénévoles pour nous aider dans cette lutte.

---

## COUPON-REPONSE POUR DEVENIR BENEVOLE

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....